

REGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS ROUE DE LA CHANCE

Le présent règlement comprend les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques au concours « Roue de la Chance » (« Concours » ci-après). Pour le surplus, il est renvoyé au Règlement Général des Concours de la Société, qui est joint et fait partie intégrante des présentes et disponible à l'adresse www.circus.be.

La participation au présent Concours vaut prise de connaissance et acceptation complète et sans réserve du présent règlement particulier et du Règlement Général des Concours. Aucune contestation ne sera acceptée.

- A. Nom du concours : Roue de la Chance (ci-après le «Concours»)
- B. Organisateur : CIRCUS BELGIUM S.A. Rue des Guillemins 129, 4000 Liège (ci-après, la «Société»)
- C. C. Durée du concours: Du 16/08/2021 au 05/09/2021.
- D. Lieu du Concours: Dans les salles Circus en Wallonie

Arlon
Aubange
Bonnelles
Braine
Chapelle
Couvin
Gosselies
Herstal
Jemeppe
Loverval
Marche
Rocourt
Longdoz
Verviers
Havay
Pecq
Fleurus
Quiévrain
Saint Denis

- E. Limites territoriales: territoire belge.
- F. Conditions de Participation: Afin de participer au Concours, il convient de réaliser cumulativement les actions suivantes :
 - Inscription sur Circus.be obligatoire;
 - Présence en salle Circus Casino obligatoire;

- Remplissage complet du bulletin de Concours avec toutes les données demandées ;
- Réponse correcte à la question posée sur le bulletin de Concours;
- Dépôt du bulletin dans l'urne mise à disposition dans les salles Circus Casino ou remise en main du personnel de salle Circus Casino qui le déposera dans l'urne mise à disposition;
- Tentative quotidienne unique de faire tourner la roue.

Chaque participant peut déposer un seul et unique bulletin par jour et par salle Circus Casino.

G. Déroulement du Concours

1. La participation au Concours s'effectue exclusivement en présentiel dans les salles Circus Casino en:

- i. Complétant le bulletin de Concours avec toutes les données demandées et en répondant correctement à la question
- ii. Déposant le bulletin dans l'urne mise à disposition ou en le rendant au personnel de salle Circus.
Tout bulletin de concours non conforme (illisible, raturé, incomplet, déchiré, photocopié, ou autre manœuvre frauduleuse) invalidera automatiquement la participation du joueur en question.
- iii. Tournant la roue et attendant qu'elle s'arrête sur un des segments. Seul un bulletin sera distribué à chaque participant par jour. Toute participation multiple (plusieurs tentatives dans une même salle le même jour) d'un participant invalidera automatiquement la participation du participant en question.

2. Détermination du ou des gagnant(s) et attributions des prix

Le prix sera attribué au participant lorsque celui-ci aura correctement complété le bulletin de concours et répondu correctement à la question du bulletin soumise aux participants et enfin découvert sur quelle case la roue se sera arrêtée une fois qu'elle aura ~~été~~ ~~était~~ actionnée.

Les prix disponibles sont les suivants :200 coins, 300 coins, 500 coins, 1000 coins et 1500 coins

H. Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait de prix

Après vérification du bulletin de Concours par le personnel de salle, le gagnant pourra récupérer :

- Pour tous les segments , le prix directement en salle auprès du gérant. Les coins seront alors crédités manuellement sur le compte Circus.be du client sous 72 heures maximum.

I. Protections des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants communiquées à la Société dans le cadre du Concours sont traitées par la Société à des fins de marketing(marketing relatif à l'offre de nouveaux jeux et paris en ligne, en ce compris l'envoi de SMS, appels téléphoniques, newsletters papier ou électroniques).

La Société consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible ici: https://www.circus.be/Templates/Content/circus_be/default/documents/cgu-circusbe-privacy_fr.pdf.

Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing").

Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par la Société.

Toute demande relative aux traitements, à la protection des données personnelles et à l'exercice des droits y relativement, est à envoyer à l'adresse: privacy@circus.be et/ou dpo@circus.be. L'intéressé devra joindre à sa demande dérivant la teneur exacte du droit qu'il souhaite exercer, ses coordonnées et son /adresse ainsi qu'une copie lisible de sa carte d'identité ou de son passeport.